

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
CANTON DE BRY SUR MARNE
COMMUNE DE BRY SUR MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

2024ARR0221

Thème : Elections

Nomination des présidents de bureaux de vote  
Elections des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024

Le Maire de Bry-sur-Marne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-27,

Vu le Code Electoral, notamment ses articles R42 et R 43

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023/3074 en date du 21 août 2023 instituant les bureaux de vote de la commune de Bry-sur-Marne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Considérant que les élections des représentants au Parlement européen auront lieu le dimanche 9 juin 2024,

Considérant qu'il appartient aux maires de constituer les bureaux de vote nécessaires à la tenue d'un scrutin,

Considérant que la présidence des bureaux de vote relève des maires, de leurs adjoints et des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : Sont désignés comme suit les présidents de bureaux de vote pour le scrutin des élections des représentants au Parlement européen du 9 juin 2024 :

*Bureau centralisateur et*

1<sup>er</sup> bureau : Hôtel de ville

1 Grande Rue Charles de Gaulle

Monsieur Charles ASLANGUL, Maire de Bry-sur-Marne

2<sup>ème</sup> bureau : Ecole Louis Daguerre

25 rue Daguerre

Monsieur Rodolphe CAMBRESY, adjoint au Maire

3<sup>ème</sup> bureau : Ecole Louis Daguerre

25 rue Daguerre

Madame Virginie PRADAL, adjointe au Maire

4<sup>ème</sup> bureau : Ecole maternelle Etienne de Silhouette

37 rue Aristide Briand

Madame Véronique CHEVILLARD, adjointe au Maire

5<sup>ème</sup> bureau : Ecole élémentaire Etienne de Silhouette

68 rue de la République

Madame Béatrice MAZZOCCHI, adjointe au Maire

6<sup>ème</sup> bureau : Groupe Scolaire Henri Cahn  
Ecole Elementaire – Classe  
26 boulevard Galliéni  
Monsieur Christophe ARZANO, adjoint au Maire

7<sup>ème</sup> bureau : Groupe scolaire Henri Cahn  
Ecole élémentaire – Préau  
26 boulevard Galliéni  
Monsieur Pierre LECLERC, adjoint au Maire

8<sup>ème</sup> bureau : Ecole Maternelle Jules Ferry  
4 rue Jules Ferry  
Monsieur Olivier ZANINETTI, adjoint au Maire

9<sup>ème</sup> bureau : Salle de la Garenne  
2 rue de la Garenne  
Monsieur Didier KHOURY, Conseiller municipal

10<sup>ème</sup> bureau : Médiathèque Jules Verne  
28 rue des Tournanfis  
Madame Sylvie ROBY, adjointe au Maire

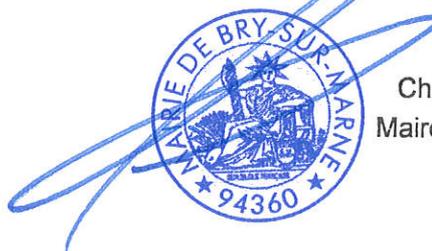
11<sup>ème</sup> bureau : Ecole Maternelle Paul Barilliet  
23 rue du 2 décembre 1870  
Monsieur Bruno POIGNANT, adjoint au Maire

12<sup>ème</sup> bureau : Salle du Parc des Sports  
3 rue du Clos Sainte-Catherine  
Madame Chrystel DERAY, adjointe au Maire

*Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle case postale 8630 Melun cedex (77008), dans le délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

Fait à Bry-sur-Marne, le jeudi 16 mai 2024

Le Maire,



Charles ASLANGUL  
Maire de Bry-sur-Marne